



Mauvais payeur auprès d'un huissier

Par **Aramoro**, le **28/09/2009** à **10:31**

Bonsoir,

J'ai quelques questions concernant ma propre situation.

En septembre 2007, j'ai déposé un dossier en justice de proximité contre un individu qui me devait de l'argent.

Suite à une procédure qu'il a fait trainer, il a été condamné en octobre 2008 à me payer 900 €.

J'ai donc fais appel à un huissier mi décembre 2008 (qui m'a demandé une avance de 150 €).

Aujourd'hui l'huissier m'appelle pour me dire que l'individu lui paye ... 15 € par mois pour me rembourser et que fin 2009, il sera en mesure de me donner environ 100€.

J'ai calculé rapidement, 1050 € à coup de 15 € par mois, ca fait plus de 5 ans pour rembourser.

Y a t il moyen de faire activer un peu plus les choses ?

Y a t il des intérêts pour les gens qui se moquent du monde en faisant trainer ainsi les choses ?

Si oui, à combien s'élèvent ils ?

Merci d'avance pour toutes vos réponses.